

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 avril 2023

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 10 mars 2023</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 10 mars 2023</p> <p style="text-align: center;">Vote : Pour : 21</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.</p> <p>Présents par procuration : Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Sécurisation des risques naturels d'éboulement sur la barrière rocheuse de l'Haut-Mur

Demande de subvention FOND VERT

La Ville de Murat a connu un éboulement dangereux et conséquent sur la barrière rocheuse de l'Haut-Mur endommageant une habitation et relevant un risque majeur sur la zone.

Ainsi il convient de sécuriser la barrière rocheuse suivant les recommandations du *Bureau de Recherches Géologiques et Minières* et du bureau d'étude choisi pour l'opération *Groupe Hydrogéotechnique*.

L'opération consiste en l'installation d'écran pare-bloc sur le linéaire des habitations et le clouage d'une masse dangereuse.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_061-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
TRAVAUX	93 150,00 €	FOND VERT	30%	37 366,50 €
INSTALLATIONS DE CHANTIER	10 000,00 €	FOND DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS	50%	62 277,50 €
ESSAIS DE CONTRÔLE	5 040,00 €			
MAITRISE D'OEUVRE (mission G2)	1 400,00 €			
MAITRISE D'OEUVRE (mission G4)	5 650,00 €			
Incertitudes	9 315,00 €	AUTOFINANCEMENT	20%	24 911,00 €
TOTAL HT	124 555,00 €	TOTAL	100%	124 555,00 €
TOTAL TTC	149 466,00 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 37 366.50 € auprès de la Préfecture du Cantal au titre du FOND VERT 2023.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus dès que possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_061-DE